

## Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental (CHSCTD) extraordinaire sur la crise sanitaire

A la demande des syndicats FSU, CGT, FO et SUD, un CHSCTD extraordinaire s'est tenu le jeudi 30 septembre 2021. M. Vautier, DASEN adjoint, assisté du médecin de prévention, a répondu aux questions des syndicats, sans jamais nous rassurer sur la capacité de son administration à prendre la mesure des conséquences de la crise et à tirer les leçons du passé. Une crise sanitaire, économique, sociale aux lourdes conséquences pour les élèves d'un département déjà pauvre et sous-doté. La campagne de vaccination, précipitée, est un échec. La campagne de tests est quasi inexistante. Et le déficit de personnel médico-social, déjà chronique, est désormais insoutenable. Face au constat des syndicats, M. Vautier est formel : la DSDEN se réunit depuis le 3 août, donc la rentrée est préparée.

### Du côté des élèves : tests et vaccins

La DSDEN se félicite de sa campagne de vaccination dans le 2<sup>nd</sup> degré, ce n'est pourtant que 5500 élèves dans tout le département qui ont reçu leur première dose.

Les tests salivaires dans le 1<sup>er</sup> degré ont lieu ville par ville en fonction des chiffres de l'ARS. Pour l'instant cela a concerné les villes de Villemomble et Bondy. Seuls deux laboratoires acceptent de travailler avec la DSDEN, ce qui ne permet de faire qu'une ville par semaine. Il est question d'une expérimentation pour éviter les fermetures de classe en faisant un test salivaire aux élèves dès qu'une classe est cas contact, mais pour l'instant rien n'est mis en place.

Très peu de chiffres sont donnés, car « seul le rectorat les a ». Dans le 1<sup>er</sup> degré : 123 classes fermées à la mi-septembre ; 62 à la fin du mois. Dans le 2<sup>nd</sup> degré : une seule classe a été fermée depuis le début de l'année.

### Du côté des personnels : masques, ASA et recrutement

Il y aura des livraisons de masques en tissu dans les circonscriptions et les établissements. Les personnes qui travaillent avec des élèves en difficulté peuvent faire la demande de masques transparents. Cela ne concerne pas les enseignant·es de maternelle. Des masques FFP2 peuvent aussi être fournis pour les personnels à risque qui en ont besoin et le demandent.

10 établissements qui ont « candidaté » ont reçu 2 capteurs de CO2 chacun, en revanche personne n'a eu de purificateurs d'air.

**Les critères d'attribution d'ASA** ayant changé au 8 septembre 2021 (décret n° 2021-1162), les personnels doivent fournir un nouveau certificat médical. Seule la médecine préventive est habilitée à contrevenir aux certificats des médecins traitants.

La DSDEN n'a rien prévu pour les personnels en ASA depuis 1 an et demi susceptibles de souffrir de cette situation d'isolement. Il appartient à chacun·e de contacter la médecine préventive, la cellule psychologique du rectorat ou le réseau PAS de la MGEN.

Le médecin de prévention présent affirme que, contrairement aux enseignant·es, **les AESH sont considérées comme cas contact si les enfants qu'elles suivent le sont, même si elles ont un masque.**

La DSDEN ne juge pas nécessaire la création d'une brigade remplaçante spécial COVID.

Elle n'arrive pas à recruter d'AESH et de personnel médico-social. Les syndicats annoncent leur projet de demande d'audience sur le manque de personnel médico-social. Le DASEN peut dorénavant et déjà déclarer, sans l'avoir lu, que seule une réponse par courrier sera donnée.

### Protocole et pass sanitaire

La possibilité d'un passage à un protocole renforcé n'est même pas évoquée si ce n'est pour dire que **la norme restera les demi-jauges et non les demi-groupes** comme le réclament les professeur·es.

**Les sorties scolaires sont autorisées** et selon la DSDEN, cela ne pose pas de problème que les élèves qui n'ont pas de passe sanitaire ne puissent pas y aller. Cela revient donc à la responsabilité de chaque enseignant·e d'organiser ou non des sorties. Charge à elles ou eux de contrôler autorisations parentales et pass sanitaires. Pour les voyages scolaires, la seule demande supplémentaire de la DSDEN est une assurance annulation.

Concernant la vaccination obligatoire pour certains personnels, il va y avoir une phase d'identification pour voir combien de personnes sont concernées, il y aura un retour mi-octobre et les situations seront traitées au cas par cas. Pour les professeur·es de lycées professionnels qui doivent aller visiter les stagiaires dans des lieux où le passe est obligatoire, il n'y a pas d'autre solution (le passe sanitaire ne veut pas dire vaccination obligatoire).

En cas d'absence d'un enseignant·e dans le 1<sup>er</sup> degré les élèves doivent quand même être accueillis et repartis dans les classes de même niveau lorsque cela est possible, sinon dans les autres classes. Une fois de plus, la responsabilité revient aux directeurs et directrices.

**Toute au long de cette séance et des réponses apportées aux questions, la DSDEN délègue la responsabilité des mesures prises aux chef·fes d'établissement et IEN, qui à leur tour la délèguent aux directions des écoles et aux professeur·es.**

**Et, lorsque la charge de travail supplémentaire due à la crise sanitaire pour les direction d'école est évoquée, le DASEN adjoint, nous rétorque qu'eux et elles aussi à la DSDEN ont du travail en plus et que tout le monde doit faire des efforts !**